

Annexe 1 aux conditions générales et spéciales de l'Espace Philippe Rochat

Ville de
CRISSIER



Tarifs de location de la salle de réunion de l'Espace Philippe Rochat

Sociétés de Crissier

Les tarifs ci-dessous s'appliquent autant pour les jours de la semaine que du week-end.

Type de facturation	Prix
Tarif horaire	Fr. 60.-
Tarif journalier	Fr. 220.-

Gratuité

Les tarifs ci-dessous s'appliquent autant pour les jours de la semaine que du week-end, sans limitation.

Bénéficiaires	Prix
Municipalité, services communaux et écoles Sociétés locales	Fr. 0.-

Frais d'annulation

Délais	Conditions
Jusqu'à 30 jours avant l'événement	Remboursé à 75% du montant total de la réservation
Entre 29 et 10 jours avant l'événement	Remboursé à 50% du montant total de la réservation
Moins de 10 jours avant l'événement	Aucun remboursement

Paiement de la location

Le paiement de la location est généralement effectué en ligne via la plateforme de location de salles.

Jours de location

La location est possible tous les jours de l'année, sauf durant les périodes de nettoyages par la conciergerie.

Cas spéciaux

Toute demande sortant du cadre de référence cité ci-avant fera l'objet d'une décision municipale.

Entrée en vigueur des nouveaux tarifs

Cette facturation sera appliquée sur toute nouvelle demande de location, dès le 1^{er} janvier 2025.

Texte admis en séance de Municipalité du 18 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie

